



Demande de remboursement d'un appareil qui ne fonctionne pas

Par **Landais31**, le **20/04/2017** à **00:41**

Bonjour,

J'ai acheté à un commerçant un thermomètre digital qui ne fonctionne pas. Je l'ai ramené dans ce magasin pour échange. Le nouveau ne fonctionne pas non plus. Le commerçant a retourné tout le lot de thermomètres au fabricant (car d'autres clients dans le même cas que moi) et il s'est fait tout reprendre.

Par contre, le commerçant ne veut pas rembourser ses clients mais propose un avoir en échange.

Suis-je dans mon droit de refuser l'avoir et d'exiger le remboursement ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **20/04/2017** à **10:52**

Bonjour,

Oui, vous pouvez refuser l'avoir en demandant l'application de la garantie légale de conformité.

Dans le cadre de cette garantie, il est prévu dans l'ordre :

- réparation ou remplacement du produit défectueux
- remboursement dans le cas où réparation et remplacement seraient impossibles.

Il n'est donc pas prévu d'avoir...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094>

Par **Landais31**, le **25/04/2017** à **00:21**

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

Je vais donc suivre vos conseils et démarches.

Bien cordialement.